

---

**De:** Jerome PETTIGIANI  
**Envoyé:** vendredi 26 juin 2026 09:24  
**À:** \*scot enquete publique  
**Cc:** Roehrich Julie; Vaudano Yanis  
**Objet:** Observations enquête publique SCot Parcelle

**Objet : Demande de prise en considération de la situation particulière**

Monsieur le Président JARROT,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour notre entretien téléphonique du 19 courant. Suite à vos recommandations, je me permets de vous adresser la présente contribution concernant la parcelle cadastrée

Je suis pleinement conscient des enjeux qui sous-tendent les orientations du SCoT, notamment la nécessaire maîtrise de l'urbanisation, la préservation des coupures paysagères et la qualité des entrées de ville, le tout dans un contexte paradoxal de transition écologique et de sobriété foncière. Ces objectifs me paraissent légitimes et indispensables pour construire un territoire harmonieux et durable.

Toutefois, la situation de cette parcelle présente plusieurs spécificités qui, à mon sens, méritent une attention et une appréciation particulières.

Tout d'abord, ce terrain est exploité de manière continue depuis 2008 en proximité immédiate de cet axe structurant qu'est la RD935. Il bénéficie déjà de l'ensemble des aménagements nécessaires à son fonctionnement : voirie avec marquage discontinu au sol sur la RD 935 , accès, parking, raccordements électriques et réseaux divers. Il ne s'agit donc pas d'un espace naturel vierge dont l'ouverture à l'urbanisation conduirait à une consommation foncière nouvelle.

Par ailleurs, sa configuration en lanière, relativement étroite, limite fortement les possibilités d'usages alternatifs. Son sol est largement imperméabilisé et équipé de dispositifs de rétention des eaux et des huiles. En pratique, sa réversibilité apparaît très limitée. À défaut d'évolution de son statut, le risque est davantage de voir émerger à terme une friche artificialisée qu'un véritable espace naturel reconquis.

Il convient également de souligner que cette parcelle n'est pas située au cœur d'un vaste ensemble naturel et agricole préservé, à la différence des autres parcelles qui constituent, entre elles, cette « poche homogène » en entrée de ville. Elle se trouve, en effet, par son flanc Nord en limite immédiate et séparative d'un secteur déjà fortement urbanisé, composé à la fois d'habitations et de locaux d'activités et cadastrée en zone UI, zone urbaine à vocation industrielle, tertiaire, artisanale et commerciale. Son éventuelle constructibilité constituerait ainsi davantage une opération de « couture urbaine » qu'une nouvelle extension de l'urbanisation.

C'est précisément pour cette raison que je considère que le projet envisagé s'inscrit de façon idoine dans l'esprit même des orientations du SCoT : privilégier l'utilisation d'espaces déjà artificialisés, limiter l'étalement urbain, contenir le développement le long des axes structurants et préserver les grands équilibres paysagers du territoire.

Conscient de la sensibilité particulière de ce secteur, je suis également prêt et surtout motivé à intégrer un volet paysager ambitieux telle une « vitrine » emblématique et illustrative de cette volonté d'intégration au regard de l'existant, sorte de mixité, à l'image une transition visuelle douce, symbole du parfait respect des orientations du document de planification. L'objectif serait notamment de préserver les perspectives visuelles, renforcer

l'intégration du projet dans son environnement et contribuer, ainsi, à la qualité paysagère de l'entrée Nord de Tarbes.

Depuis de nombreuses années, je porte ce dossier avec conviction et persévérance auprès des différentes instances concernées. Cette démarche ne procède pas d'une volonté de contourner les règles mais, au contraire, de porter une solution cohérente avec la réalité du terrain et les objectifs poursuivis par la collectivité.

Je sais que votre commission est particulièrement vigilante sur ces questions, et c'est précisément cette exigence qui m'incite à vous présenter ces éléments avec sincérité et respect. J'ose simplement espérer que cette parcelle atypique pourra bénéficier d'une lecture tout aussi nuancée que sa situation l'est elle-même.

Après tout, et à mon humble avis, lorsqu'un terrain est déjà aménagé, raccordé, exploité depuis près de vingt ans et entouré d'espaces bâtis, le laisser devenir une friche serait sans doute une issue que ni l'écologie ni l'aménagement du territoire n'appellent véritablement de leurs vœux.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président JARROT, l'expression de ma considération distinguée.

Jérôme PETTIGIANI